CHÉRON Marcel

21 ans

Né le 13 février 1936 à Ajou
Domicilié à Ajou
Ouvrier
Célibataire

Médaille militaire à titre posthume
Croix de la Valeur militaire avec palme
Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord

MORT POUR LA FRANCE 1957

Marcel Chéron enfant fréquente l'école de Noyers-en-Ouche, commune voisine de celle d'Ajou. Lorsqu'il est appelé pour effectuer son service militaire le 12 septembre 1956, il travaille à l'usine Renault de Flins[1]. Affecté au 6e régiment de tirailleurs sénégalais, il est envoyé aussitôt en Afrique du Nord. Il embarque à Marseille le 14 septembre et débarque trois jours plus tard à Casablanca (Maroc).

Il effectue tout d'abord ses classes au centre d'instruction des 5e et 6e régiments de tirailleurs sénégalais à Mediouna (Maroc). Après quatre mois de classes, il est affecté comme soldat de 2e classe au **5e régiment de tirailleurs sénégalais** à Taza (Maroc). Il est ensuite muté à la 10e compagnie. Le 20 février 1957, il passe la frontière Maroc-Algérie. Il est tué en opération le 12 septembre à Ajouidat (Algérie) dans la région de Ain-Kebira[2]. La fête patronale de la commune qui devait avoir lieu à Mancelles le dimanche 29 septembre a été annulée en raison de son décès[3].

Il est inhumé au cimetière de Mancelles (commune rattachée à Ajou).
Une plaque à son nom est apposée sur la mairie d'Ajou.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Jeune soldat magnifique de courage et de mordant qui, le 12 septembre 1957 lors des combats d'El-Maden (région de Nedroma), au cours d'un corps à corps très violent, a été grièvement blessé. Est décédé des suites de ses blessures. Bel exemple de bravoure et de sang-froid[4]. »

[1] Renseignements fournis par un camarade d'enfance.
[2] SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 56-270-00560.
[3] L'*Eveil de Bernay,* 27 septembre 1957.
[4] SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 29 mars 1958 publié au JO le 4 avril 1958.